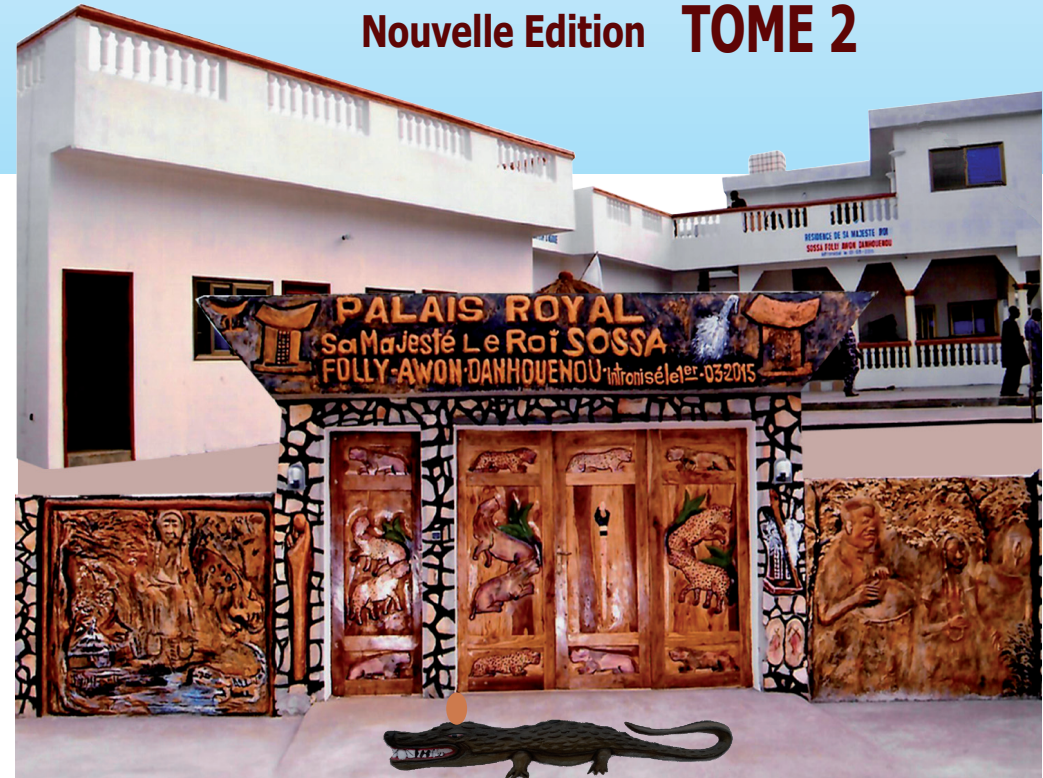




Ovationné, le Roi d'Agoué est entrain de bénir la foule

HISTOIRE DE FOLLY-CONDJI, FOLLY-KÔMEY (DEVENU AGOUE) ET DE SON ROYAUME DES ANNÉES 1600 à 2024

Nouvelle Edition **TOME 2**



**1^{er} Palais royal d'Agoué 1810
Reconstruit en 2015
par sa Majesté le Roi SOSSA
à Follykomey (Agoué)**

FOLLY-AWON

DATE DE FONDATION D'AGOUÉ: 1695

DATE DE RÈGNE DE SA MAJESTE

FOLLY-AWON, FONDATEUR ET 1^{er} ROI

D'AGOUÉ: 1810 - 1821



Sa Majesté SOSSA FOLLY-AWON Ayayi Danhouéno ;

- Intronisé Roi du peuple Guin du Bénin en 2005

- Intronisé Roi d'Agoué en 2015

-Membre du Haut Conseil des Rois du Bénin en 2018

-Vice président de la haute autorité des Rois d'Afrique en 2019



N/Réf : 023/ PR/PRG/2024

V/Réf :

A

Sa Majesté SOSSA FOLY AWON Ayayi Danhouenou
Roi des Guin du Bénin

Agoué - Bénin

Objet : accusé de réception et félicitations.

Sa Majesté,

Par le présent, j'accuse bonne réception du procès-verbal de l'intronisation à Agbetiko, de Monsieur SODJI Euloge Roland en tant que Premier Ministre du Royaume du peuple Guin du Bénin et par la même occasion, la liste des membres qui constituent le gouvernement provisoire de la cour royale.

A travers cette intronisation, je suis persuadé que les valeurs ancestrales du peuple Guin s'inscriront dans une démarche commune afin de faire face aux nombreuses mutations du monde contemporain dont certaines sont promptes à altérer la synergie des peuples pourtant issus d'une même racine, mais qui sont en perte de leur culture.

C'est pourquoi, il est judicieux que nous nous concertions d'avantage et développiions ensemble des initiatives afin d'impacter la vie de nos états dans leur multiplicité identitaire.

Dans cette perspective, je tiens à vous apporter mon soutien total, mais également celui du peuple Guin tout entier.

Enfin, je vous prie d'agréer, Majesté, l'expression de ma parfaite et indéfectible collaboration.

Signé



Asafo Atse Kangni FOLLY-BEBE
 Prince Régent du Trône Royal de Glidji

B.P 10 Aného (Togo) – Tél. : PALAIS +228 – 23 31 01 02 – Cél. : REGENT +228 90 04 30 83 / 93 45 09 86
 Site : <http://www.people-ge.org> – e-mail : trone_glidji_folibebe@gmail.com - regentglidji@gmail.com

Scanné avec CamScanner

Liste des Gê-Fiogâ et Guin-Fio de 1663 à nos jours

Togbe Foli-Bébé	1663-1722
Fio Assiongbon-Dandjê	1725-1745
Fio Ekue-Adjalo	1748-1757
Fio Ekue-Azankpo	1760-1785
Fio Folie-Dekpo	1788-1813
Guin-Fio Assiongbon Folly-AWON Agoué	1810-1821
Fio Ekue-Thosu	1815
Fio Ekue-Sowu	1815-1846
Fio Ekue-Agbano I	1849-1852
Fio Ekue-Sédo	1854-1856
Fio Foli-Kponve Alofa	1857-1866
Fio Foli-Awussi Tonyô	1868-1883
Fio Foli-Adjewoda Huègbo	1884-1924
Fio Kangni Foley Agbano II	1929-1972
Gê-Fiogâ Tonyo Foli-Bébé XIV	1981-1992
Gê-Fiogâ Sèdegbe Foli-Bébé XV	1206-1997
<i>Guin Fio SOSSA FOLLY-AWON Agoué 2005 à ce jour prince Régent du trône Royal des Guins son Altesse ASAFO ATSE Kangni FOLLY Bébé</i>	

HISTOIRE DE FOLLY-CONDJI, FOLLYKÔMEY (DEVENU AGOUE) ET DE SON ROYAUME DES ANNÉES 1600 à 2024

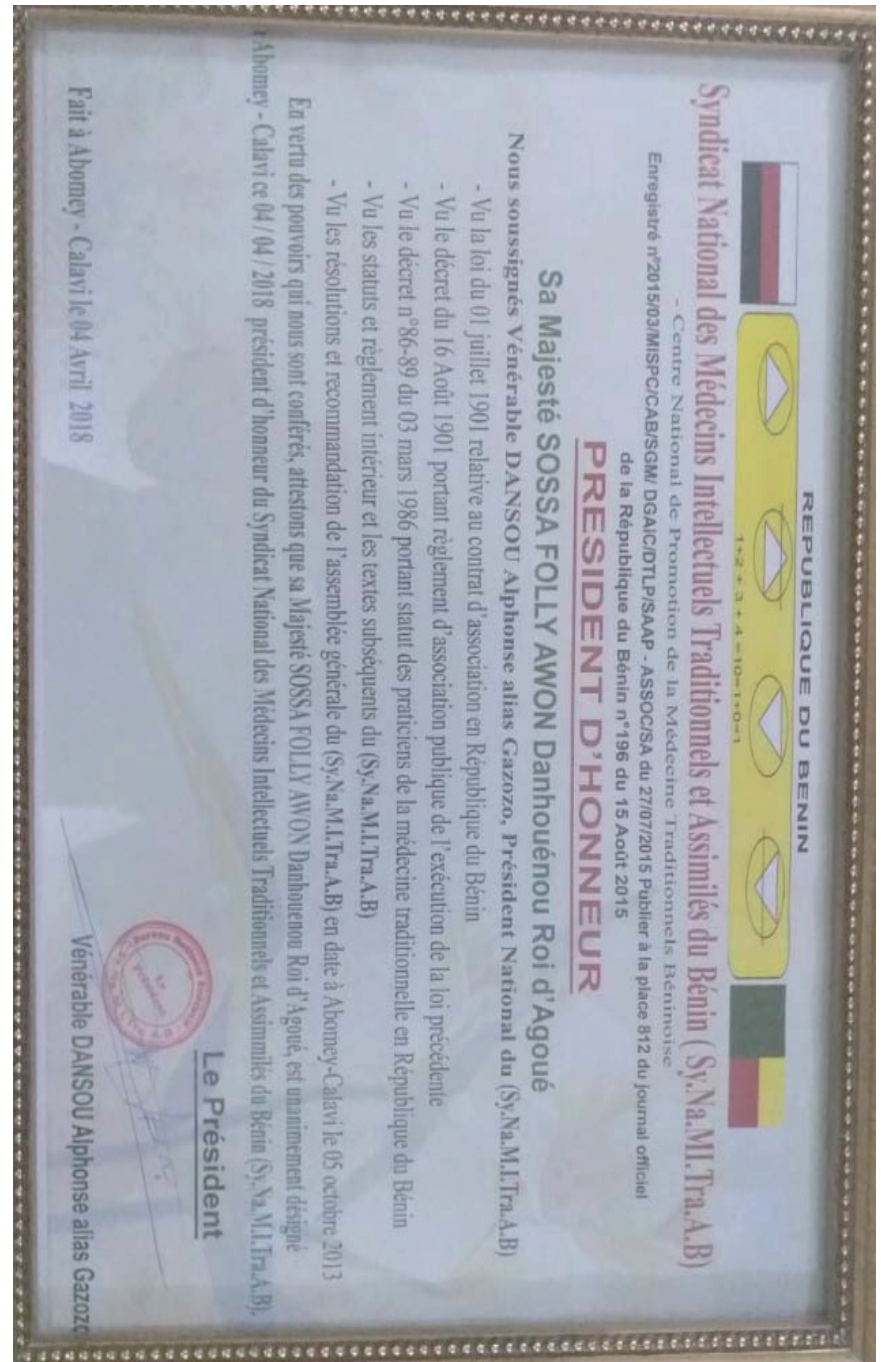
Copyright © 2020 **Palais royal d'Agoué**
Tous droits réservés pour tous pays selon la loi du 11 Mars 1957
Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque
procédé que ce soit est illicite (article L.122-4 du Code de propriété
intellectuelle et constitue une contrefaçon).

ISBN: 978-99982-0-309-9

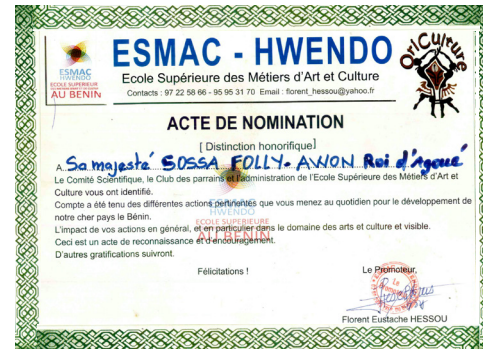
Dépôt légal n° 12009 du 29/01/2020
Bibliothèque Nationale du Bénin, 1er trimestre

Email:palaisroyalagoue02@gmail.com
You tube: palais royal d'Agoué
Tel : 94 96 16 40 / 95 82 37 27/97 52 64 44

Achévé d'imprimer sur les presses de
l'Imprimerie La compassion en janvier 2020
IFU 1201642385101. RCCM RB Cot/16A 28329
Email:gabrieladjovi66@gmail.com
Tél : 97 69 26 69



Voici quelque distinction honorifique que vient d'obtenir récemment le **Roi du peuple des Guins du Bénin**
Sa Majesté **SOSSA FOLLY-AWON AYAYI Danhouéno**



La Présidente Nationale des Femmes attachées à la Culture et à la Tradition Hounongan Noble Vigouroux Olga ATCHO remet le diplôme de parrain de leur Fédération à sa Majesté **SOSSA FOLLY-AWON Danhouéno AYAYI**
Roi du peuple des Guins du Bénin



Photo n° 57

PALAIS ROYAL DE GLIDJI
N°Réf. 4.23/PRG/2013
VRéf.

Glidji, le **1.9 SEPT 2013**

A

L'honorable Nicoué KPATAKPATAKOU II
Chef de la Collectivité NIKOI OLAI (Nicoué) du Bénin

Honorable Chef,

Nous sommes au grand regret de ne pouvoir répondre à votre sollicitation si bien qu'Agoué était un village fondé par notre aïeul Foli Anon, fils d'Assionghon Dandjé et était également avant la colonisation un territoire Togolais depuis la nouvelle frontière jusqu'au fleuve Mono.

Mais après la colonisation, ce territoire a été rattaché au Bénin. Il est vrai que nos parents résident là actuellement mais sachez désormais qu'Agoué fait partir intégral de la République Populaire du Bénin.

Pour ce faire, nous ne pouvons pas vous satisfaire de vos desideratas.

Veuillez agréer, Honorable Chef, l'expression de nos considérations et nos salutations fraternelles.

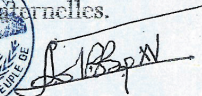

Gè FioGa Sedégbé FOLI-BEBE XV



Photo n° 55



Photo n° 56



Photo n° 53

Le Vénérable **GUÈDÈHOUNGÈ AGASSA**



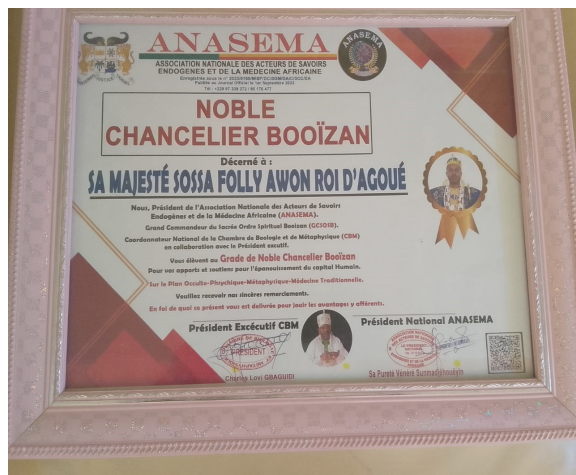
Photo n° 54

Décernant le **SOSSA Folly-Awon** en lui remettant son diplôme de membre d'honneur de **CNCVB-Racine** devant les **Rois, Dignitaires diplomates et autorités administratifs.**

Collection des personnes ressources qui ont contribué à la réalisation de cet ouvrage

- 1- Professeur Léon Bani BIO BIGOU (Géographe, Professeur Titulaire des Universités - "CAMES")
 - 2- AGOLI-AGBO Donatien Patrice (Professeur d'Histoire et Administrateur culturel à la retraite)
 - 3- DEHOUNMON Serge B.M (Enseignant, Acteur culturel et Secrétaire Administratif)
 - 4- SODJI Roland Euloge (Ingénieur des Travaux sous-marins à la retraite. Natif d'Agoué)
 - 5- ABALO Antoine (Enseignant à la retraite et ancien Maire de la ville d'Agoué, natif d'Agoué)
 - 6- SEWA Aboki (Enseignant et ancien directeur d'école à la retraite, natif d'Agoué)
 - 7- AKOUETE ADOSSI Thérèse (sage-femme à la retraite, native d'Agoué)
 - 8- FOLLY AWON Amégnanglo Ayayi (doyen âgé de 124 ans, natif d'Agoué)
 - 9- DOSSOU-HOUNTON DJI Arsène (conservateur itinérant en prévention du patrimoine et communicateur)
 - 10- GOLOU Appolinaire (Journaliste d'investigation-Administrateur du site www.linvestigateur.info)
 - 11- Folly-Bébé Kangni Gbéwouyè
- Origine : Guin de GLIDJI Via Agbétiko
Langue : (GUIN-GBÉ) Mina
Panégyrique : Tougban Avolékadjitataglo

**Voici quelque distinction honorifique que viens d'obtenir récemment sa majesté le Roi du peuple Guin du Bénin
Sa Majesté SOSSA FOLLY-AWON AYAYI Danhouéou**



**Expressions d'hommage et de témoignage :
différentes distinctions décernées à Sa Majesté
Roi Sossa d'Agoué pour ses engagements au service de la préservation
du patrimoine culturel, la promotion des vodouns de nos valeurs
ancestrales et du développement des arts dans Agoué
et sur le territoire national**



Photo n° 52

PRÉFACE

D'où venons-nous? La réponse à cette question nous renvoie dans un passé qui ressemblerait à un retour à la source. Les fondateurs des grands royaumes du Bénin d'aujourd'hui, méritant d'ailleurs un vibrant hommage pour saluer leurs mémoires, ont tous suivi des itinéraires dont nous parle la figure de la page 70.

De fait, Gan actuelle Accra, El mina (la mine d'or), Adja-Tado, Glidji, Aneho Agbétiko. **Agoué**, a en partie sa source d'histoire dans les archives aussi bien Dahoméenne que Togolaise.

Autrement, l'inspiration qui nous exprime cette révélation sort de la terre de Dieu et du Monde. Il fut un temps, certains prédicateurs se sont tablés sur des prébandes pour de petits mensonges. Ainsi, s'en allait l'histoire d'Agoué.



Photo n° 51

Le vénérable YEHOUENON DJEDOKANSI SG du NCJHDCEB-CONACEB remettant le diplôme de l'ordre de mérite au nom de KIRANA Culture à Sa Majesté SOSSA FOLLY-AWON Danhouéno en sa qualité du grand gardien de la suprématie traditionnelle, endogène, culturelle et culturelle. A la fête des Vodouns édition 2018.

Copyright © 2020 **Palais royal d'Agoué**

Tous droits réservés pour tous pays selon la loi du 11 Mars 1957

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit est illicite (article L.122-4 du Code de propriété intellectuelle et constitue une contrefaçon).

ISBN: 978-99982-0-309-9

Dépôt légal n° 12009 du 29/01/2020

Bibliothèque Nationale du Bénin, 1er trimestre

Email:palaisroyalagoue02@gmail.com

You tube: palais royal d'Agoué

Tel : 94 96 16 40 / 95 82 37 27/97 52 64 44

**Achevé d'imprimer sur les presses de
l'Imprimerie La compassion en janvier 2020
IFU 1201642385101. RCCM RB Cot/16A 28329**

Email:gabrieladjovi66@gmail.com

Tél : 97 69 26 69

Le germe partit de **1870**. Des missionnaires européens et quelques-uns de ces fils et filles recueillirent quelques narrations auprès des Adjigovis, pour tronquer l'histoire. Comme la vérité est une liesse et le mensonge une plombe, il est temps que la vraie histoire **d'Agoué** se révèle, triomphe aux yeux du monde.

Ils sont à saluer tous ceux qui, de quelques manières que ce soit, ont à travers leurs œuvres, soutenu et accompli le présent objectif, celui d'écrire la vraie histoire **d'Agoué** jadis complètement ignorée abandonnée et terrorisée. Exhumée des Cendres de l'oubli, justice vient d'être faite à l'histoire d'Agoué à travers des documents archivistiques indéniables.

C'est un grand plaisir, en effet, de rappeler la mémoire du grand homme, **feu Richard-Yackoley JOHNSON**, l'auteur de : « **REVELATIONS SENSATIONNELLES DE KUESSI KPONDANLON** ». C'est le lieu de saluer sa mémoire. Seulement, tant sur **Aného**



Photo n° 49

Allocution de sa Majesté Sossa Folly-Awon, roi d'Agoué lors de sa participation à la Fête des Vodouns édition 2017



Photo n° 50

Sa Majesté OVENGA décerne à sa Majesté le Roi d'Agoué un diplôme de Reconnaissance de l'Association mondiale des Tradi-thérapeutes lors de sa participation à la Fête des Vodouns édition 2017

Table des matières

PREFACE.....	05
AVANT PROPOS.....	08
INTRODUCTION.....	10
I- HISTOIRE DE FOLLY-CONDJI, FOLLYKÔMEY (DEVENU AGOUE) ET DE SON ROYAUME DES ANNÉES 1300 à 2015.....	13
II- FONDATION DU ROYAUME D'AGOUE.....	16
1- CONTEXTE.....	16
2- AVÈNEMENT D'AYELE ADOSSI.....	17
3- QUI EST FOLLY-AWON ?.....	23
III- DEVELOPPEMENT HISTORIQUE ET CULTUREL D'AGOUE.....	25
1- LES OMBRES DE LA SUCCESSION DES ROIS D'AGOUE.....	25
2- EPOQUE COLONIALE.....	30
3- LA GÉNÉALOGIE DES ROIS D'AGOUE.....	35
4- LE PANTHÉON D'AGOUE.....	37
5- COMMENT SE FAIT LA CÉRÉMONIE D'INTRONISATION DANS CE ROYAUME.....	41
6- DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE D'AGOUE.....	46
IV- LA CHUTE ECONOMIQUE DE LA VILLE D'AGOUE.....	52
V- LES LIENS FAMILIAUX DES PRINCES ET PRINCESSES.....	56
VI- LE VISAGE D'AGOUE DE NOS JOURS.....	60
DÉDICACE.....	73
REMERCIEMENT.....	73

que sur **Agoué**, il reste tant à dire et à écrire. Dorénavant, la source émerge des détenteurs de l'ombre: des sachants de la vérité basée sur des sources orales et écrites. La vérité est unique et universelle. En effet, selon Mgr Freppel qu'il cite: «**Le plus grand service qu'un homme puisse rendre à ses semblables aux époques difficiles ou d'obscurcissement, c'est d'affirmer la vérité sans crainte, alors même qu'on ne l'écouterait pas car, c'est un sillon de lumière qu'il ouvre à travers les intelligences, et si sa voix ne parvient pas à dominer les bruits du moment, du moins sera-t-elle recueillie dans l'avenir comme la messagère du salut**». En faisant le contraire de cette belle citation figurant à la page 21, il n'est plus loin de ceux qu'il appelait inventeurs des faussetés. Il est à remarquer que les Français sont venus, bien après **Folly-Awon**, le Roi Patriarche Fondateur **d'Agoué**, voir des épisodes de drames et tragédies à Agoué; était-ce une raison pour tout oublier du début du royaume? **Fénelon** ne disait-il pas : «Nous ne pensons pas...».

AVANT-PROPOS

La présente collection sur l'histoire du royaume d'Agoué est une édition revue, corrigée et augmentée du premier ouvrage: «L'histoire du royaume d'Agoué de 1695 à 2024». Son contenu se veut instructif pour tous les Béninois, les Africains et les hommes de culture à travers le Monde.

Cette nouvelle édition est destinée à une publication aussi large que possible pour restaurer la mémoire dudit royaume, édifier et apaiser tout un peuple. De même, elle contribuerait à poursuivre et renforcer l'œuvre de rassemblement, de restauration et de sauvegarde entamée par l'homme depuis des années. Ces ouvrages serviront, à n'en point douter, à renforcer l'harmonie au sein de la dynastie royale d'Agoué.

Pour la postérité sachante, des personnes ressources, bien informées, reconnues, pour leur sens de la préservation des valeurs ancestrales, ont aidé à reconstituer l'Histoire d'Agoué.

DEDICACE

Dédié à la mémoire :

- Du Patriarche généreux grand homme, l'aïeul de l'actuel Roi SOSSA FOLLY-AWON, qui est le chef du Patriarcat des tougban puis Père fondateur de l'actuelle ville d'Agoué, le nommé ASSIONGBON FOLLY dit FOLLY-AWON

- A la cour royale d'Agoué

- Aussi à tous ceux qui de loin ou de près lutte pour exhumer de ses cendres la vraie histoire de notre très chère ville Agoué.

Remerciements

Grand merci à ceux qui ont contribué spirituellement et physiquement à la réalisation de ce livre.



Endorsed by 36th Session
of the General Conference
of UNESCO Paris,
10 November 2011



Adopted at the General
Assembly of CA-Ola,
September 2010.

Déclaration universelle sur les archives

Les archives consistent les décisions, les actions et les mémoires.

Les archives constituent un **patrimoine unique** et **irremplaçable** transmis de **génération** en **génération**. Les documents sont gérés dès leur création pour en **préserver** la valeur et le sens. **Sources d'informations fiables** pour une gouvernance **responsable** et **transparente**, les archives jouent un rôle **essentiel** dans le développement des sociétés en contribuant à la **constitution** et à la **sauvegarde** de la **mémoire** individuelle et collective. L'accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des **connaissances**, le maintien et l'avancement de la **démocratie** et des **droits de la personne**, la **qualité de vie** des citoyens.

À cette fin, nous reconnaissons:

- **Le caractère unique** des archives, à la fois témoignage authentique des activités administratives, culturelles et intellectuelles et reflet de l'évolution des sociétés;
- **Le caractère essentiel** des archives pour la conduite efficace, responsable et transparente des affaires, la protection des droits des citoyens, la constitution de la mémoire individuelle et collective, la compréhension du passé, la documentation du présent et la préparation de l'avenir;
- **La diversité des archives** permettant de documenter l'ensemble des domaines de l'activité humaine;
- **La multiplicité des supports** sur lesquels les archives sont créées et conservées, que ce soit le papier, le numérique, l'audiovisuel ou tout autre type;
- **Le rôle des archivistes** qui, en tant que professionnels bénéficiant d'une formation initiale et continue, servent leurs sociétés respectives en appuyant la création des documents, en procédant à leur sélection, leur préservation et en les rendant accessibles pour leur utilisation;
- **La responsabilité de tous**, citoyens, décideurs publics, propriétaires ou détenteurs d'archives publiques ou privées, archivistes et spécialistes de l'information, dans la gestion des archives.

Et c'est pourquoi nous nous engageons à travailler de concert, pour que:

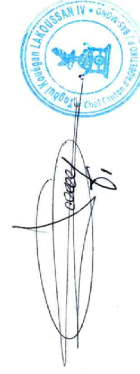
- Chaque état se dote de politiques et de lois concernant les archives et qu'il les mette en oeuvre;
- La gestion des archives soit valorisée et pleinement exercée au sein de tout organisme public ou privé qui crée et utilise des archives dans le cadre de ses activités;
- Les ressources nécessaires, incluant l'embauche de professionnels qualifiés, soient allouées à la gestion adéquate des archives;
- Les archives soient gérées et conservées dans des conditions qui en assurent l'authenticité, l'intégrité et la plus grande marge d'utilisation;
- Les archives soient rendues accessibles à tous, dans le respect des lois en vigueur et des droits des personnes, des créateurs, des propriétaires et des utilisateurs;
- Les archives soient utilisées afin de contribuer à la promotion de citoyens responsables.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE TRONE DE GUIN FIO FOLLY AWON D'AGOUÉ MONO

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	Togbé FOLLY AWON Améganglo	Chef de la collectivité FOLLY AWON /Doyen d'âge	
2	Togbé Hounzangbé KOUTODJO FOLLY	Chef de famille	
3	Togbé AKUISSO Kodjo Babloul Amakoué	1 ^{er} Adjoint du chef de famille	
4	AKUISSO Manouvi Pierre Hans	2 ^{ème} Adjoint du chef de famille	
5	AGONDE Ayi	Rapporteur	
6	Tassinon Kinoumin HINNINKOU FOLLY		
7	Tassinon Hougnonsi BIAWOU FOLLY		
8	Tassinon Ayokovi ASSIONGBON		

L'authentification

Le Chef de canton d'Agbétiko



PROCES-VERBAL D'INTRONISATION

L'an deux mil cinq et le douze novembre à partir de 07 heures 45 minutes s'est tenue à Agbétiko la cérémonie d'intronisation de Monsieur SOSSA FOLLY AWON DANHOUEYOU AYAYI Roi des Guins du Bénin. Cette cérémonie est présidée par le doyen d'âge du trône de Guin Fio FOLLY AWON (1^{er} Roi fondateur du Royaume d'Agoué mono de 1810-1821), assisté par un rapporteur Monsieur AGONDE Ayi. Etaient présent : (cf liste de présence)

Après consultation de l'oracle en présence des membres du conseil de trône, Monsieur SOSSA Simawango Clément à l'état civil a été désigné par les ancêtres des Rois des Guins.

Il régnera désormais sous le nom de trône de **Sa Majesté SOSSA FOLLY AWON DANHOUEYOU AYAYI**.

Ainsi, le conseil de trône engage le doyen d'âge et chef de la collectivité Togbé FOLLY AWON Améganglo aux fins de faciliter au nouveau Roi les rituels et son règne sur toute l'étendue de son territoire.

Après ces rituels, Sa Majesté Le Roi SOSSA FOLLY AWON DANHOUEYOU AYAYI s'est engagé solennellement pour réunir et oeuvrer pour le raffermissement des liens entre filles et fils des Guins du Bénin qui sont issus d'une même racine mais parfois en perte de leur culture.

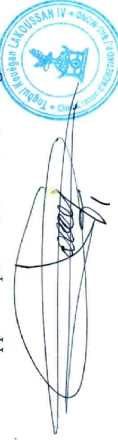
La séance qui s'est déroulée dans un climat de fraternité et de convivialité a pris fin aux environs de 18 heures.

Ont signé :

M. AGONDE AYI
LE RAPPORTEUR

TOGBÉ FOLLY AWON Améganglo
LE DOYEN D'AGE

Vu et approuvé par le chef de canton d'Agbétiko



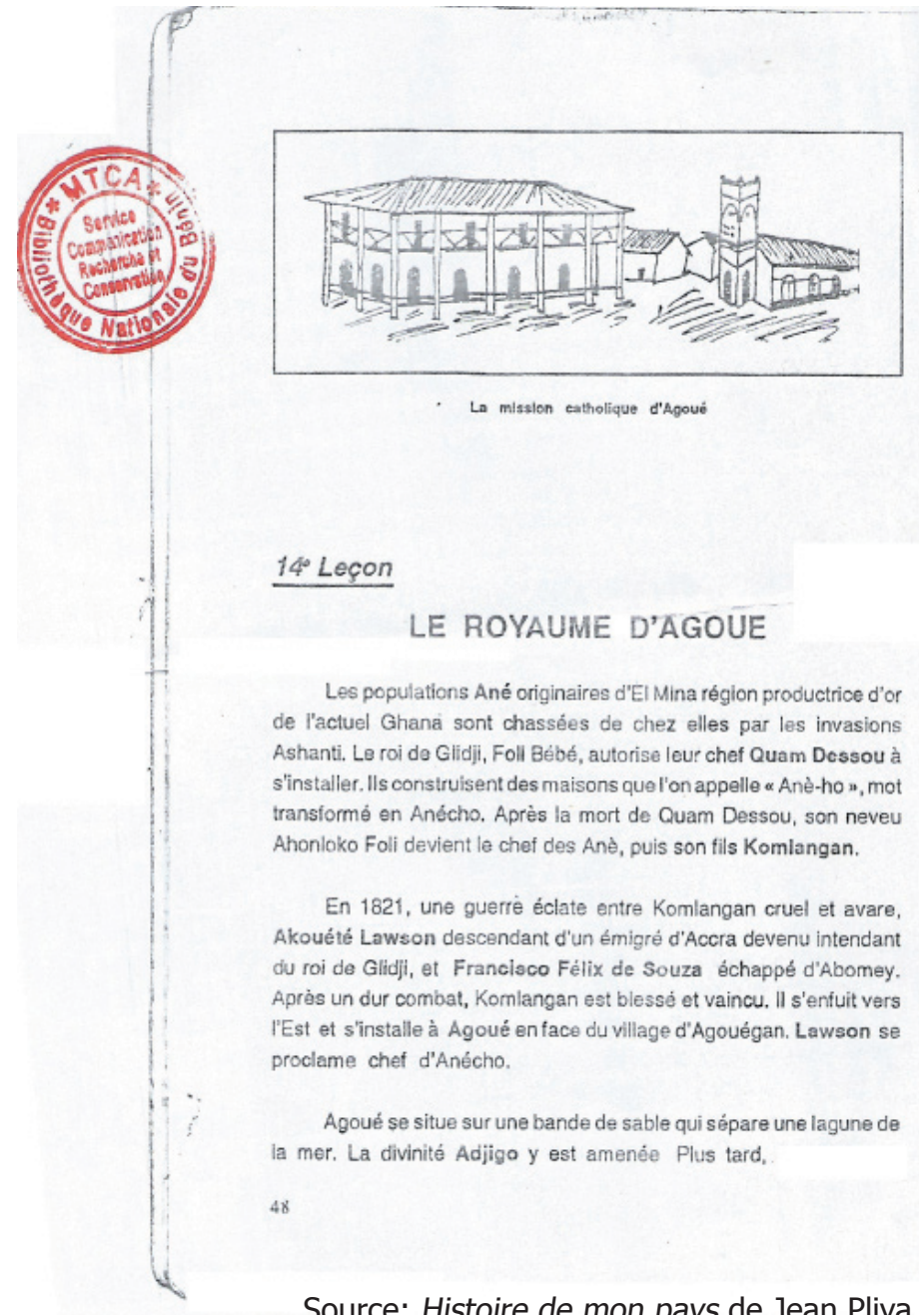
INTRODUCTION

Dahomey d'hier, Bénin d'aujourd'hui, comme plusieurs d'autres Nations, était une vaste étendue de terre sans nom. Sa genèse est marquée par l'histoire de ses royaumes en plusieurs étapes.

Il était une fois...

Ainsi commence souvent les contes mais, l'histoire toujours impartiale quant à elle restitue la vérité; cette substance que le temps n'altère point, qui était toujours recherchée par des générations comme un trésor, finit par être retrouvée un jour. Le devoir de mémoire n'a point de prescription.

A l'ère de la communication universelle où tout est révélé, le rideau se lève sur un grand royaume, jadis **premier village du Dahomey** connu à l'époque puisqu'elle nous



Source: *Histoire de mon pays* de Jean Pliya



Source: Archives dahoméennes

a été enseignée et méconnue de nos jours en particulier des six (6) dernières générations. A l'instant où la vérité doit triompher, nous sommes au regret de rencontrer des résistances stériles qui n'apportent rien au développement de la ville **d'Agoué**. La preuve, **Agoué**, premier village du Dahomey devient la dernière ville de toutes les villes du Bénin à cause de la mauvaise foi, du manque d'amour et de l'incohérence de certains de ses fils. **Les sources de l'histoire défieraient quiconque prouverait le contraire qu'Agoué s'appelait "Adjigo"**. En effet, **Adjigo n'est qu'un simple arbre planté sur trois (03) totems dans la cour du patriache Fondateur FOLLY-AWON.**

A l'exemple de notre très cher respecté enseignant défunt, **Jean PLIYA** (paix à son âme) est induit en erreur par les asiliés (**Adjigovi**); ses sources d'inspiration sur la fondation d'Agoué (voir planche à la page 71), l'information répandue et enseignée dans nos écoles, ne se fondent que sur des erreurs qui n'ont fait qu'aggraver la vulnérabilité historique

I- HISTOIRE DE FOLLY-CONDJI, FOLLYKÔMEY (DEVENU AGOUE) ET DE SON ROYAUME DES ANNÉES 1600 à 2024

Il y a environ 400 ans, plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest comme le GHANA, le TOGO, le Dahomey d'alors et le Nigeria etc. étaient sans découpage territorial. La première migration est partie de l'Est à partir du **XI^e siècle** avec l'apogée du **royaume d'Oyo**. La deuxième migration est partie de **Tado**, au Nord, entre le **XII^e** et le **XIII^e** siècles. La troisième migration, enfin survint de l'Ouest avec l'éclatement des **Ashanti** au **XIII^e** siècle. Fondamentalement, le phénomène du temps détermina les découvertes de terre par des individus migrants en quête d'un lieu de refuge ou d'asile. Tel est le cas de la région de Glidji, d'Agbétiko, d'Aneho, d'Agoué etc.

A l'époque la région d'Agoué était une terre vierge et sans nom (Res nullius), située sur une bande de sable (le littoral de l'océan Atlantique) qui sépare le lac Gbaga et la mer. Vers les années

Article 4. Le Gouvernement français s'engage à respecter et à faire respecter les personnes, les biens des indigènes ainsi que leurs usages, mœurs ou coutumes, en tout ce qui n'est pas contraire aux règles de l'humanité.

Article 5. Le Chef principal Samiégué s'engage à céder, en toute propriété au gouvernement français les terrains qui lui seront nécessaires pour ses établissements.

Il n'en concédera aux étrangers, en location ou en vente, qu'avec l'autorisation du Gouvernement français.

Article 6. Le Chef principal Samiégué laisse au Gouvernement français le soin de traiter toutes les questions politiques, civiles et judiciaires sous les auspices étrangers et s'engage à suivre les avis du Représentant du Protectorat pour toutes les relations avec les États voisins.

Article 7. Les clans qui s'établiront dans le pays, quelle que soit leur nationalité, ne relèveront que de la juridiction française.

Article 8. Les frontières du pays des Ouatchis, ainsi qu'il résulte de l'affirmation du Chef principal et des chefs secondaires, ont pour limites :

à l'est, frontière du Dahomey,
à l'ouest, le territoire et agbè
au sud, le territoire de Grand Togo
au nord-est, le territoire de Abéliko
au nord, limites inconnues.

Article 9. L'interprète du Représentant français a traduit et expliqué les conditions stipulées ci-dessus au Chef principal et aux chefs secondaires qui ont déclaré les accepter sans réserves et en parfaite connaissance de cause.

Elles sont exécutoires du jour même de la signature du traité mais ne pourront toutefois être considérées comme définitives qu'après ratification du Gouvernement français auquel le traité sera soumis sans retard.

1600 (XIII^e siècle), grâce à la mer qui est l'une de ses ressources, elle servait de **premier comptoir négrier pour le commerce triangulaire**. Les tout premiers trafiquants: **Brésiliens, Portugais, Anglais** et **Hollandais** exploitaient la côte en faisant le troc en échange des esclaves.

En effet, courant l'année **1666**, les populations **Anè**, originaires d'EL Mina, région productrice d'or de l'actuel Ghana, sont chassées de chez elles par les invasions Ashanti dont certaines de leurs femmes ont été déportées et violées. Le roi de **Glidji** (région de Tado), le nommé **FOLLY BÉBÉ**, autorise leur chef **Quam Dessou** à s'installer sur une portion de sa terre. Ils construisirent des cases que l'on appelait «**Anè-ho**» en mina, qui signifie la case des Anè, francisé plus tard «**Anécho**». Après la mort de Quam Dessou, n'ayant pas d'enfant, sa succession est revenue à son neveu **Ahlonko Folly**. Après le décès de ce dernier, **Sèkpon** devint roi des Adjigovi. **Comlangan**, le prétendu fils d'**Ahlonko folly**, monta sur le trône comme **5e Roi des**

1600
10 juin 1666

Oratoire passé le Dix Juin 1666. avec les Chefs de
des Ouatchis

Entre:
 Monsieur Liattet, représentant du Roi de la France à Grand-Popo, agissant pour le Commandant des établissements français du golfe de Guinée, au nom du Gouvernement de la République française; assisté de M^r Roy Lieutenant de vaisseau, Commandant de l'avisir la Méduse et les Chefs du pays des Ouatchis. Chef principal - Chef de Patonou - Fally Boué - Chef de Sonou - Tomia - Tombo - Chef d'Agomé - Fally. Chef d'

Il a été stipulé:

Article 1^{er} - Les chefs du pays des Ouatchis, en un palabre générale, déclarant se placer et placer leur pays sous leur territoire sous la souveraineté de la France, dont le sera seul arbitre dans le pays.

Une garnison française pourra y être placée si les circonstances le nécessitent.

Article 2. - La France reconnait comme Chef Samégui et les chefs secondaires Fally Boué Tomia Tombo Fally.

comme Chefs du pays des Ouatchis.

Article 3. - Le chef principal Samégui et chefs actuels conservent leur entière autorité sur leurs sujets s'engagent à protéger les commerçants qui viendraient s'établir leur territoire, dans leur personne et leurs propriétés.

Ils n'intercepteront jamais les communications avec et useront de leur autorité pour favoriser le développement des et serviront d'intermédiaires entre les négociants et les ind.



Photo n° 46

Adjt au Maire de Cotonou et Chef du 11^{ème} Arrondissement
Mr Ayaovi Georges Raymond



Photo n° 47

Le Roi d'Agoué souhaitant la bienvenue à sa nombreuse population

adjigovi à Aného et régna de 1782 jusqu'en Janvier 1821. En début de l'année 1821, une guerre éclata entre Comlangan et ses pairs. Après un dur combat, Comlangan vaincu et blessé à mort était transporté dans un hamac par les siens vers l'Est pour se réfugier à Agoué sur une portion de terre qu'il demanda au roi **FOLLY-AWON** le 02 février 1821 à Follykômey. Trois (03) mois après son asile, ce dernier succombe suite à ses blessures archi-graves laissant les siens orphelins entre les mains de **FOLLY-AWON** à Follykômey.



Photo n° 1

Quartier Follykômey, rue menant au Palais royal

II- Fondation du Royaume d'Agoué

1- Contexte

FOLLY-AWON, de son vrai nom **ASSIONGBON FOLLY**, a été envoyé en expédition par son Grand père Guin Fiogan, **FOLLY BEBE, le 1er roi de Glidji**, chef de toute la zone sud pour de nouvelles découvertes de terres. Le vaillant homme respectueux prit donc la route pour accomplir l'œuvre de son destin. Après un long parcours de recherche, il arriva sur une langue de terre sans nom en **1695**, où il vécut sur la rive comme premier habitant et occupant de l'actuel Agoué. Ainsi, il devint chef de terre. Etant un homme travailleur, hospitalier et sympathique, il laissait les habitants du village voisin d'**Agbannakin et de grand popo** venir s'approvisionner en vivres chez lui parce qu'ils étaient menacés par les guerriers du **Danhomè** (voir l'article 8 du traité du 10 juin 1885 Folio 2 entre les pays formant l'Etat Ouatchi et la France dont Agoué fut le chef-lieu et Grand-Popo la base du Commandement français pour le compte de l'Afrique de l'Ouest). Les **Popo**



Photo n° 44

Gnonkokpon P. Koffi 2^{ème} Adjt au Maire de Grand Popo et KPATCHA le C.A de Gbéhoué à droite puis à gauche, le CA d'Agoué Bruno N. AKPANHOUNZO



Photo n° 45

Isaac AÏVODJI 1^{er} Adjt au Maire de Cotonou et Christophe AYISSI, C.A de Zinvié

**Page d'allégeance au Roi d'Agoué
dans son Palais Royal sis à Follykômey**



Photo n° 42

*Le CV d'Agoué I, Claude LOKOSSOU Adoté à gauche
Le CV d'Agoué II, Adjamgba AMANKOUE Célestin à droite*



Photo n° 43

*Le conseil communal, son Maire Anani HLONDJI,
le 1^{er} adjt au Maire Anani HOUNKPONOU, C.A d'Agoué et suite*

ne pouvant pas échapper aux menaces de ces derniers se préparèrent pour le combat. Mais ils avaient aussi pour objectif, lors des moments d'approvisionnement, d'annexer plus tard les deux (02) territoires.

Ils proposèrent à **FOLLY-AWON** une de leur fille et baptisèrent la région **FOLLY-HOUE**. Le généreux chef de terre ayant compris la ruse de ces derniers, abandonne leur fille, sa conjointe, à la garde des crocodiles sacrés du lac Gbaga. Les soirs, pendant que les dits crocodiles remontent la berge, Folly-Awon laissait les vivres halieutiques à sa conjointe et alla passer ses nuits sur **l'île** du lac **Gbaga**, sur laquelle il a construit une case en branchages sur pilotis.

2- Avènement d'AYÉLÉ ADOSSI

En **1805**, **FOLLY-AWON** fit venir sa cousine, **AYELE ADOSSI**, qui devint plus tard son épouse. Dès son arrivée, cette dernière changea **FOLLY-HOUE** en **FOLLY-CONDJI** devenu **Follykômey** puis Agoué de nos jours.

Cette zone connut l'installation du **premier poste de douane** et de **sécurité**. L'influence grandissante de Folly-Awon en **1810**, sous l'ordre de **GUINFIO, FOLLY DEKPO de Glidji**, organisa la cérémonie d'intronisation de **FOLLY-AWON** dans son trône de premier Roi d'Agoué, conformément aux us et coutumes Tougban. Cette terre qui était vierge et sans nom est devenue depuis ce jour un royaume.



Photo n° 2

Trône et reliques du 1^{er} Roi d'Agoué Folly-Awon



Photo n° 40

Lieu ancestral de rassemblement des pêcheurs à Follykômey où se trouvaient un baobab et un genre de paillote (appelé hâta en Mina)



Photo n° 41

Couvent de la divinité Egoun, sis au quartier mangnan Avégonmin à Agoué



Photo n° 38

Rue Folly-Awon menant au Palais royal



Photo n° 39

Lieu ayant abrité le 1^{er} poste de douane de la sous-région implanté à Follykômey (Agoué)



Photo n° 3

Une partie de l'Ancien 1^{er} palais royal d'Agoué sis à Follykômey

La reine **AYÉLÉ** baptisa son roi **FOLLY-AWON KAN METO** que les européens coupèrent court en maintenant **Folly-Awon**. Deux (02) années plus tard, après son intronisation précisément en **1812**, le **Roi Folly Awon** établit le quartier de la reine mère qu'il nomma **AYÉLÉKOMEY** (du nom de la reine mère) où elle implanta son couvent appelé couvent **DAN AYELE ADOSSI**. C'est le premier couvent "Dan" d'Agoué situé à l'entrée du dit quartier. Véritable monument du royaume, il prospère tous ceux qui se confient à lui ainsi que ses adeptes.



Photo n° 4

Résidence de la reine Ayélé ADOSSI arrière-grand-mère maternelle du roi Sossa Folly-Awon

Il est à remarquer, par la suite, que les **JOHNSON (Adjigoto)** en partie l'avaient rejoint en lui demandant un lieu où implanter leur totem **Djimgo**; sans hésiter le roi **FOLLY-AWON** céda une portion de sa terre à ses hôtes.



Photo n° 5

La maison qui abrite le totem Djimgo des Adjigotô (Johnson) implanté sur l'autorisation du Roi Folly-Awon à Follykômey en 1820.

déboucher sur des réalisations dans cette ville touristique et cosmopolite. Quel est ce triste sort? Fort heureusement, le fondateur de ce royaume depuis sa tombe ne dort pas comme on le dit (les morts ne sont pas morts). Il a lui-même, à travers les oracles et les révélations, désigné l'un de ses petits-fils à qui nous rendons d'ailleurs un vibrant hommage pour son courage inébranlable, sa détermination et son engagement sans retro. Ce grand homme, grand roi doté de sagesse relève le défi dans l'actuelle ville d'Agoué. Il la sort de son obscurité et de sa léthargie.



Photo n° 37

Mr ABALO Antoine Ancien Maire d'Agoué en compagnie de l'Ancien CA d'Agoué et Nouveau Maire de Grand-Popo, Mr Anani HLONDJI présent au palais d'agoué lors de présentation de Sa Majesté SOSSA Folly-Awon à sa population

VI- LE VISAGE D'AGOUE DE NOS JOURS

Hier la grandeur et la force de chaque roi se mesuraient par les guerres, les conquêtes et les stratégies de développement. Mais la colonisation, l'indépendance et la démocratie ont tout changé et demande, à chaque roi aujourd'hui, de jouer un grand rôle à travers sa sagesse, son savoir être et son savoir vivre pour le développement de son royaume, sa ville et son pays. Cette chance a été donnée aux autres royaumes même les régions qui n'avaient jamais connu de royautés auparavant et qui en sont devenues aujourd'hui de par les escales et les actes posés par les anciens rois d'alors dans ces régions en sont bénéficiaires. Qu'en est-il pour Agoué? Quel crime a-t-elle commis pour être aussi sévèrement punie et délaissée, non seulement par les autorités en termes d'infrastructures, mais aussi par ses enfants qui, en majorité, ont servi ce pays en occupant des postes très importants dans les administrations, mais n'ont jamais daigné prioriser ou proposer des projets pouvant



*Racine Mystique Infinie d'Adjigo des Adjigovi
(Arbre implanté sur 3 totems) en 1821 à Follykômey*

D'autres communautés et les esclaves libérés du Brésil, des Antilles et du Portugal les rejoignent, surtout en début de **1835** bien après la mort de **FOLLY-AWON: Joachim D'ALMEIDA alias ZOKI AZATA**, originaire de Mahi, fils adoptif de **D'ALMEIDA Juao**, le premier brésilien installé à Agoué.

Le chef des **ADJIGOVI**, l'Asilié **COMLANGAN**, après sa mort en **1821**, les siens ont réclamé à **FOLLY-AWON** une place pour implanter leur totem **ADJIGO** ; au prétexte d'une demande d'implantation d'un marché public dénommé **ADJIGOSSIMIN**, le généreux Roi d'Agoué leur a donné une petite place à Follykômey pour établir ledit marché.

Après avoir autorisé et installé les **Adjigotô (les Johnson)** en **1820** et les Adjigovi (de **Comlangan**) en **1821**, il choisit, en leur sein, **AGOUNON** qui fût l'un des ministres de sa cour royale. En présence de son fils aîné et de quelques tantes, il l'a béni dans son palais à **Follykômey** afin d'assurer la garde de son trône en attendant son rétablissement.

Le généreux patriarche donateur mourut à **Agbétikô** en **1823**. Cette Année-là, la nuit tomba en pleine journée dans le village d'**AGBETIKO** et sur **Agoué**; et en signe prémonitoire le grand **baobab** jouxtant **Hâta** (lieu ancestral où se rassemblaient les pêcheurs. voir page 59) était tombé à **Follykômey**. C'était le roi, fondateur d'Agoué

Lélatou, Alougbavi, **Koffi TAOUNGAVITELA**, maman **KANLE** fille de l'oncle **MENSAH Georges** résidant en Côte d'Ivoire, bâtisseur du rez-de-chaussée qui abrite jusqu'à nos jours la tombe de la Reine **Ayéle ADOSSI** à Ayélé Homè.

KPONSSIKPE : la dernière gardienne du palais de **FOLLY-AWON** d'Agoué est la parenté à la famille de par son père, le nommé **DOVI** qui est, maternellement, et plus précisément par sa grand-mère la petite fille du roi **FOLLY-AWON** est native d'Adja-Tado d'où le ralliement d'Agbétiko et son patois.



Plaque indiquant le Palais royal d'Agoué
au bord de la route inter-Etats à Yéssouvito

NB : AGBENONCI est l'arrière-grand-père de M. Aurélien AGBENONCI, actuel ministre des Affaires Etrangères du Bénin.



Hounnongan Akouété BAKA, 1^{er} prêtre dignitaire du couvent Dan de la reine Ayélé Adossi

Hounnongan Akouété BAKA, père d'Akouété ADOSSI Thérèse, mère du roi SOSSA FOLLY-AWON DANHOUEYOU, actuel roi d'Agoué

KOUASSIDOKPO, DEDEGOUIGAN dite DEDEVI, KOKOUE dite maman Dakar, maman

qui tira sa révérence dans les bras de son fils aîné, **AYI ADABAYISSO** qui devrait être le digne héritier du trône pour succéder à son père.

Ce n'est qu'en **1885**, après la conférence de Berlin et le traité de paix signé entre les français et le roi **SODJI**, que ces derniers ont recueilli l'histoire d'Agoué auprès de ceux qu'ils avaient retrouvés sur le terrain. Depuis ce temps, le fondateur est resté méconnu par les Français au profit des Asiliés.

3- QUI EST FOLLY-AWON ?

FOLLY AWON fût un grand protecteur des us et coutumes des tougban (Guin) pluri sectoriels. Sympathique et généreux, il est père de quatre (04) enfants : **1^{ER} AYI ADABAYISSO** (fondateur du village **AGBETIKÔ**), **2^E DEGBELOTA FOLLY AWON**, le **3^E AKUISSO FOLLY-AWON** et le **4^E SOSSA FOLLY-AWON AYAYI**. Il devint premier habitant de la nouvelle terre qu'il a découverte en **1695**, dont il sera le premier roi en **1810**.

C'est l'actuel Agoué, entre-temps **FOLLY-HOUE** pour les **popo d'AGBANNANKIN** et **FOLLY CONDJI** pour les Mina ; faut-il le préciser 11 ans avant l'arrivée du fugitif **Comlangan** d'Aneho avec sa petite communauté d'Adjigovi qui constituent un peuple cosmopolite.



Photo n° 34

*Le couvent vodoun Dan de la reine Ayélé ADOSSI
sis à l'entrée d'Ayélekômey*

AKEKELE père des enfants **Laurent MENSAH** et de **George MENSAH AGBENONCI** et **COCOVI** ont quitté **Agoué** pour aller fonder le 1^{er} quartier de Cotonou appelé **GUINKOMEY** et la **première Eglise Catholique** nommée Cathédrale Notre Dame de Miséricorde de Cotonou.

V- LES LIENS FAMILIAUX DES PRINCES ET PRINCESSES

La reine **AYELE ADOSSI** est l'épouse du roi **FOLLY-AWON**. Elle pratiquait le commerce et est également l'arrière-grand-mère maternelle de **Sa Majesté SOSSA FOLLY-AWON DANHOUEYOU**, actuel Roi d'Agoué.

Les princesses **maman GOUSSIVI** dite **KOKOUETO** et **maman DEDE TEKOUTE** dite **DEDEDJIN**, mère de **HOUNNONGAN AKOUETE BAKA**, toutes deux filles de la reine **AYELE ADOSSI**.



Photo n° 33

III- DEVELOPPEMENT HISTORIQUE ET CULTUREL D'AGOUE

1- Les ombres de la succession des Rois d'Agoué

FOLLY-AWON fut le premier installé en **1695** et premier roi de **1810** à **1821**. Sympathique, généreux et social, il céda une portion de terre aux **AHOUANDJIGO** qui sont les **ADJIGOTÔ (JOHNSON)**, les vrais natifs du clan **ADJIGO** appelés aussi les **BRAFFO**, c'est-à-dire les décideurs d'une peine après un jugement, puis hébergea les **ADJIGOVI** ou ceux qui adorent le Totem **ADJIGO** et caractérisés comme étant ceux-là qui sont nés à Agoué. Dès le départ du roi patriarche, **FOLLY-AWON**, très malade et très fatigué pour **AGBETIKÔ** auprès de son fils aîné **AYI ADABAYISSO** (fondateur de ce village, qui devrait logiquement succéder au trône de son père à **Follykômey devenu Agoué**), il choisit l'un de ses collaborateurs

le plus proche, le nommé **KOFFI ADADE** dit **AGOUNON** un fils des **JOHNSON (AHOUANDJIGOTÔ)** comme gardien de trône, en attendant le rétablissement éventuel du Roi Patriarche. Ce dernier dirigea pendant quelques mois. Ce fut le tour de règne d'un autre proche du roi **FOLLY-AWON**, originaire d'**AHOUANDJIGO** le nommé **AKLAMAKPE** dit **DENYON 1^{er} de 1821-1832**. Étant les descendants des Adjigotô (**Johnson**), les **Adjigovi** s'emparèrent du trône de force d'où, **CATRAYA** ou **APETОВI**, fils de l'asilié **COMLANGAN**, gardât le trône jusqu'en **1834** (trêve). En **1835 YAOVI SIKO** dit **TOYI** fut nommé, de force, par les ahouandjigotô pour le compte des adjigovis (de l'asilié **COMLANGAN**) de **1835** à **1844**. Ainsi les trônes désormais séparés, les **AHOUANDJIGO (Johnson)** d'un côté et les usurpateurs (**ADJIGОВI**) orphelin de leur aïeul **COMLANGAN**; (**5^{ème} roi d'Anecho**) de l'autre.

allemandes sur le territoire togolais.

Suite à ce partage, les trafiquants ont créé deux (02) douanes, une allemande à Agouégan et l'autre française à Agoué, pour contrôler les marchandises. Et même la disparition de ces douanes après la défaite de l'Allemagne en **1918** n'a pas mis fin à la décadence de ce royaume. Les habitants appauvris quittent de plus en plus le royaume au profit des grandes villes des pays voisins.

Riche en histoire, Agoué fut la première et la plus importante ville dahoméenne, ce qui justifie la nécessité de la revaloriser non seulement par les autorités nationales, mais aussi par les investisseurs internationaux, ses filles et fils de la diaspora.

le **2 février 1852** entre la reine d'Angleterre et les Chefs du territoire d'Agoué pour l'abolition de l'esclavage n'a pas été favorable pour le royaume. Le **10 juin 1885**, sous la demande du roi, **Agoué** devient protectorat français. Le **25 décembre 1885**, les Français ont cédé aux Allemands la ville voisine d'**Aného** et Porto-Seguro (actuel **Agbodrafo** un canton du Sud-Togo dans la région maritime) en échange de quelques comptoirs en **Guinée Conakry**. Défavorable a été cette cession et son annexion à la colonie du Dahomey en **1894**, n'a rien changé à la convention. Le royaume d'Agoué est plus que jamais isolé.

➤ Tertio, la deuxième convention franco-allemande de 1897 a cloué d'avantage ce royaume jadis florissant. La rive droite du Mono, de Tokpli à **Agbanankin**, le nord de la lagune de **Agbanankin** à Agouégan et Agokpamè furent cédés à l'Allemagne. Depuis ce temps, Agoué est devenue une ville française et toutes ses richesses sont restées

Pour leur succession entre eux **ADJIGOVI**, ils intronisèrent **KODJO DANHOMENOU** roi sous le nom **KPONTON** de **1844 à 1846**. Ce dernier voyant son règne menacé, et étant souffrant, a dû fuir **Agoué** pour Aného d'où il tira sa révérence. Les **AHOUANDJIGOTÔ** (les **Johnson**) de leur côté continuèrent leur succession et, à chaque intronisation, invitèrent la reine d'Angleterre qui envoyait sa délégation. Ces derniers prônèrent la paix et le dialogue. Cependant, leurs rivaux, à l'image de leur aïeul fugitif, **COMLANGAN**, préférèrent la bagarre ou la guerre. De **1846 à 1858 ADOUBATI MASSI HANTO** a régné sur le royaume. En **1860**, le clan des **Adjigovi**, à travers **ADJA-AHLIMBA** ou **BOSSOUSSI**, qui était mariée à un cousin du feu **COMLANGAN**, avait mis sur pied des démarches incroyables dans le but d'avoir l'aval de son neveu, **AGUIDI BOSSOU (SODJI)**, par le biais de son frère **ADJAHLIN**, père de **SODJI**. Redoutable magicien, prêtre et gardien des trônes de toute la zone **GUIN**

a été invité par les Portugais et les Brésiliens communément appelés **AGOUDA** ; après avoir pris contact avec ceux-là, **IKOUMI AGUIDI BOSSOU** dit (Sodji) accepta d'être un des leurs pour devenir le roi. Quelques années plus tard, **CODJO PEDRO ALIAS LANDJEKPO** déclara la guerre à Agoué d'où toutes les populations royales avaient été expulsées. C'était la fameuse guerre de **1870** où **LANDJEKPO** et le roi du **GHANA**, redoutable chef de guerre comme **SODJI**, avaient laissé respectivement leur peau et leur tête aux lieux dits **GBEDJIN** à Agoué. Par négociation avec le prince **SODJI KOFFI-GA** et **GA-ABALLO GBADJAVI**, ce lieu est devenu aujourd'hui **CODJO-COHOUE**.

Par ailleurs, il est à rappeler que les familles **AGOUDA** arrivées sous le règne du roi **TOYI**, étaient les gros financiers de la guerre de **1870** et avaient aussi implanté la toute première église catholique de l'Afrique de l'Ouest en **1835** à Agoué. C'est pour cette

des fonctionnaires au profit de l'administration française. La mission catholique d'**Agoué** devient, pour un temps, la plus importante de la côte des esclaves. Le **10 juin 1885**, s'est déroulé, à Grand-Popo, la signature du traité de découpage de la zone du bas-Mono réunissant le Ghana, le Togo, le Dahomey et Nigeria (confer le traité en annexe de la page 67 à 69). Mais, de nombreux malheurs frappent le royaume suite aux malentendus et à l'incohérence qui proviennent des envahisseurs méconnaissant la vraie histoire d'Agoué:

- Primo, il a été victime d'isolement naturel. Après le déclin du trafic de la traite des Noirs, le commerce n'a pas pu prospérer à cause du manque de routes conduisant vers l'intérieur. Ensuite, la guerre de **1870** qui a fait désertir toutes les populations de la contrée. Enfin, Puis, sous le règne du roi HANTO TONA, un Adjigovi, la variole a fait environ **1500** victimes faisant fuir les commerçants.
- Secundo, le premier traité signé à Agoué

IV- LA CHUTE ECONOMIQUE DE LA VILLE D'AGOUE

Trois (03) ans après l'intronisation de **FOLLY-AWON** comme roi de **FOLLYKÔMEY** (**actuel Agoué**), il y a eu l'installation du premier poste de Douane par les Brésiliens à **Adinkomey**, qui percevaient des taxes régulières sur les esclaves qui transitaient et qu'ils se partageaient.

Au **18^e** siècle, le **royaume d'Agoué** a prospéré grâce au commerce organisé par les premiers Portugais et Brésiliens. La traite des esclaves, puis l'huile de palme et d'arachides cultivées au Nord de la lagune, enrichissent le royaume. Avec 8 000 habitants, c'était la plus importante ville de la région. En outre, l'installation des tout premiers missionnaires et la construction de la toute première église catholique et d'un presbytère pour les prêtres de la sous-région (tout le golfe de Guinée) en **1835**, donnent à **Agoué** une grande importance. L'école fondée par les premiers prêtres forme rapidement

raison qu'à la fin de la guerre, **d'ALMEIDA Joachim dit AZATA**, fils adoptif du feu père **d'ALMEIDA** venu du Brésil, a collecté les canons qui avaient servi pour cette guerre pour en faire ses lieux de souvenir.

En **1873**, **AKLAMAKPE**, roi des **Adjigotô**, voyant que les **Adjigovi** ne voulant pas respecter les closes du marché conclu, fît introniser **IKOUMI AGUIDI**, un guerrier sous le nom de **SODJI** après la mort de **HANTO**, afin de l'empêcher de leur déclarer la guerre.

Une fois sur le trône et à la recherche de la paix et du calme nocturne, le roi **SODJI**, instaura en **1875** la police indigène qui est le **ZANGBETO** au lieu portant le nom de leur origine (**Ouémé**), il accueillit aussi plusieurs communautés dans le royaume puis transforma sa maison en magasin d'armes et de poudrière. En **1889**, le roi **SODJI** tira sa révérence. **AGBESSI ATANHOUNDE** ou **AHANDE-MATO-AHANDE AHANZOU**

DJINTCHIN étant allié des Mahi, lui succéda immédiatement et régna jusqu'en **1895**. **TODEDJRAPOU**, cousin du feu roi **SODJI**, grand prêtre au palais royal **SODJI** était le premier chef du couvent de ouémè, quartier **mangnan avégonmin** à Agoué, nommé par **SODJI**, à l'époque. Ce dernier devint le premier ministre du roi **ATANHOUNDE 1^{er}** et représentait le roi malade, partout à l'époque. **AHLONKO BOUTOUIVI, 1895-1900**. **KUASSI-HLA (DIOGO)** garda de force le trône afin de mettre fin à la pagaille des **ADJIGOVI** qui avaient envoûté et tué mystiquement le roi **ATANHOUNDE**.

2- Epoque coloniale

De **1900 à 1935** **ABALO-GBADJAVI**, chef canton, assisté de prince **SODJI KOFFI-GA**, fut choisi par le gouvernement français pour diriger le village d'Agoué. De **1935 à 1946**, ce fut une trêve de vacance de trône qui avait occasionné un vrai désordre interne voire violation des pactes, vols de totems et divinités; ceci entraîna souvent **ADJIGOTÔ** (Les



Photo n° 31

*Première gendarmerie d'Agoué
implantée le 1^{er} août 1960*



Photo n° 32

*Canons fournis par les Brésiliens et les Portugais
au cours de la guerre de 1870 à Agoué*

De nos jours, Agoué demeure une ville historique et touristique d'où la nécessité de mieux la valoriser.



Photo n° 29

*Première Eglise catholique de la sous-région
implantée à Agoué en 1835*



Photo n° 30

*Première maternité publique d'Agoué
implantée vers 1950*

Johnson) et **ADJIGOVI (COMLANGAN)** dans des tribunaux coloniaux à l'époque d'où les **Adjigotô (Les Johnson)** sortaient toujours vainqueurs. En **1920** lors d'une consultation des oracles auprès du vodoun **AHONNINZAN** du Patriarcat des **Tougban** autochtones, la révélation relate l'arrivée d'un légitime roi, justicier et incontestable qui délivrerait le royaume d'Agoué des pouvoirs obscurs. **Qui-est-ce ?**

De **1946** à **1948** ce fut le tour du pondéré, le nommé **KOFFI KPONON-MAYIZOUN** ou **KPONTON** élu par les **ADJIGOVI**. **ALBERT AHLINVI** ou **ATANLEY II** ou **AHANDE II** a été élu par les **ADJIGOVI** et régna de 1948-1960. Par ailleurs, il est important de rappeler qu'en **1960**, le trône de la collectivité **Adjigovi** a été suspendu par le gouvernement dahoméen pour la simple raison que **Sylvanus Olympio**, alors président du Togo, dans le but de sauver son fauteuil et chercher à annexer Agoué au Togo, avait suscité une insurrection

de gens qui avaient déchiré l’emblème national dahoméen dans la nuit de l’indépendance, le 1^{er} Août **1960**. Cette action avait coûté la prison à plusieurs personnes y compris lui-même **ATLANLEY**. Mais, depuis **1960** jusqu’en **2014**, il y a vacance de trône, ce royaume n’avait eu que des régents du clan **Adjigovi**. La tradition étant notre culture, c’est ainsi que lors d’une cérémonie des **Tougban**, la tante **Tèkolé**, une fois en transe, répète la même chose que l’oracle avait prédit à savoir: l’arrivée d’un nouveau Roi «Les temps sont accomplis pour le rétablissement de la royauté d’Agoué». Il s’agit enfin de la survenance du Roi légitime au trône des Tougban autochtones d’Agoué.

C’est ainsi qu’après **55 ans** de vacance de trône, un arrière-petit-fils de **FOLLY-AWON** a été choisi par l’oracle, les divinités et les ancêtres. Sa **Majesté SOSSA FOLLY-AWON DANHOUENOU** fut intronisé Roi d’Agoué le 1^{er} mars 2015 conformément aux rituels y relatifs. De son nom d’Etat civil, **SOSSA SIMAWANGO**

dans le christianisme. Ce grave dérapage a entraîné la mort subite par envoutement de certains d’entre eux. A l’exemple du Révérend Père Isidore PELOFY et autres qui ont tiré leur révérence au cours de cette pratique, et sont d’ailleurs enterrés à Agoué.



Tombe du Révérend Père Isidore PELOFY, curé d’Agoué (1914-1946)



Tombe du R. P. Théodore VIOLLE, curé d’Agoué (1866-1898) et vue partielle des tombes des missionnaires catholiques



Photo n° 25

Rue de la Traite nègrière à Fonkomey

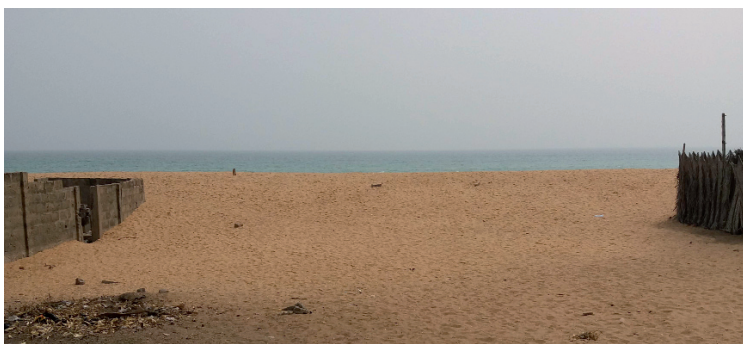


Photo n° 26

*Première porte du non-retour débouchant sur le 1^{er} débarcadère
appelé comptoir commercial triangulaire;
portail culturel des origines de rencontres avec les Blancs*

Qu'il vous souvienne que les premiers missionnaires et surtout les prêtres qui avaient pour mission d'évangéliser, ont passé outre cette mission d'évangélisation pour espionner nos dignitaires et nos divinités en rentrant dans les couvents pour les forcer à se baptiser

CLÉMENT, Juriste, PDG Fondateur du groupe SOSSA, Président de la Confédération africaine de boxe, sociétaire de plusieurs entreprises à travers le monde. Emboitant ainsi le pas de son ancêtre fondateur et 1^{er} Roi d'Agoué, **Fiogan Folly-Awon**, mettant ainsi fin à la longue vacance de trône royal dans cette ville. Il protège le patrimoine culturel, cultuel, lutte pour la défense de la terre tribale et pour la sauvegarde des valeurs morales. Sa qualité de **Juriste, Souverain Membre actif du Haut Conseil des Rois du Bénin, de propriétaire de nombreuses entreprises, de Président de la Confédération africaine de boxe**, est un atout pour la ville d'Agoué. De même que l'avènement de la loi 2019-40 du 7 novembre 2019 en son article 151-1 qui stipule que la chefferie traditionnelle est reconnue par la Constitution du Bénin.



**Ici repose le premier
président du Togo,
Son Excellence Sylvanus
Olympio, au cimetière
catholique d'Agoué**

Photo n° 7

première école catholique, le premier poste de police, de douane, première gendarmerie etc.), de plus elle détient, en son sein, des preuves tangibles et impérieux. (Pour exemple : la rue de la traite négrière et bien d'autres rues, la première porte du non-retour des esclaves, la maison de gardiennage des esclaves avant de les convoier à la porte du non-retour, le premier débarcadère etc.).



**Espace de rassemblement des esclaves abritant aujourd'hui la résidence des
GONÇALVÈS (AGOUDA)**

Photo n° 24

6- Développement culturel et touristique d'Agoué

Etendu à l'époque sur environ **5 000m²**, la population d'Agoué était estimée avant 1870 à **8 000 habitants** puis à **1 800 habitants** après la guerre et les ravages de 1870 à 1873. Ceux-ci pratiquaient, comme activités: la pêche et le commerce (l'huile de palme, huile d'arachide et le vin de palme) qu'ils convoyaient vers le Brésil et le Portugal.

En effet, **Agoué**, qui a eu une genèse particulière, était et demeure le **premier village du Dahomey** d'alors donc, **première ville historique du Bénin d'aujourd'hui** car, elle est la toute première qui a connu le commerce triangulaire. L'arrivée des premiers missionnaires a permis à cette ville d'être la première à vivre, à connaître l'administration française et sa religion (la toute première chapelle, première église et la

3- La généalogie des Rois d'Agoué

- 1- FOLLY-AWON 1810-1821/ 1821-1823 (Fondateur et 1^{er} Roi)
- 2- DENYON 1^{er} (1821/1823?)-1832
- 3- CATRAYA ou APETОВI fils de COMLANGAN 1832-1834 (vacance)
- 4- YAOVI SIKO dit TOYI roi des adjigovis de 1835 à 1844
- 5- KPONTON de 1844 à 1846
- 6- ADOUBATI MASSI HANTO (HANTO-TONA) 1846 à 1858
- 7- IKOUMI AGUIDI (SODJI) 1858 -1889
- 8- AGBESSI ATANHOUNNOUDE ou AHANDE 1889-1895
- 9- ATANHOUNDE 1ER 1895-1900
- 10- KPONFON de 1946 à 1948
- 11- ALBERT AHLINVI ou ATANLE II 1948 à 1960
- 12- SOSSA FOLLY-AWON DANHOUENOU 2015 à nos jours.



Photo n° 8

*Mausolée du Patriarche Togbe Folly-Awon, à AGBETIKÔ,
Fondateur du royaume d'Agoué et de son Patriarcat*



Photo n° 22



Photo n° 23

*Présentation du nouveau roi d'Agoué et du nouveau Palais Royal d'Agoué à la foule, des
populations, en présence des personnalités marquantes, de la presse et des officiels*

sur la terre togolaise, parce qu'au départ, les terres étaient sans découpage territorial et Agoué ne dispose pas de forêt sacrée et dense pour accueillir ses rituels. La deuxième étape dans le palais royal d'Agoué sur la terre dahoméenne en fin le rite initiatique reste une confidentialité non négociable. Ceux qui souhaitent en savoir plus doivent comprendre que cela relève du pouvoir discrétionnaire de l'initié intronisé qui est le Roi. Seul les Tougban fondateurs sont concernés par ces rituels. Il est à remarquer qu'à l'exception du Patriarcat des Tougban, plus aucune soit disant dynastie royale d'Agoué n'a eu accès à ce rituel jusqu'à ce jour.



Le Roi d'Agoué bénit la foule lors de sa présentation

4- Le Panthéon d'Agoué

- Ata-Kpessou (Folly-Awon)
- Adjakpa du roi (Folly-Awon)
- Lègba Paulvi du roi (Folly-Awon)
- Avoudoupou du roi (Folly-awon)
- Vodoun Ahouanninzan de (Folly-Awon)
- Tchaba (Adélan) du roi Folly-Awon
- Dan agnidohouédo (Reine Ayélé Adossi)
- Djimgo d'Assiba-Guinga (Ahouandjigo)
- Adjigo de Comlangan
- Racine infinie du roi (Sodji Adjigovi) etc. pour ne citer que ceux-là.

Il y a dans l'imposant palais royal de Folly-Awon, 41 divinités, ce qui se dit en mina (Guin-vodoun-KAVODEKA).



Photo n° 9

Premiers Ata-Kpessou et Avou Doupou installés par le fondateur d'Agoué Folly-Awon depuis 1697



Photo n° 10

Premier Adjakpa du roi Folly-Awon installé en 1700

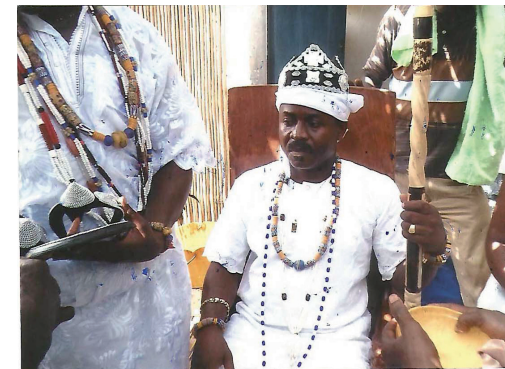


Photo n° 18

Rite de port de couronne royale



Photo n° 19

Rite de port de sandales royale et de passation de la canne royale de commandement devant le mausolée du Patriarche des Tougban et roi fondateur d'Agoué en présence des Tassinon, des Togbe et toute l'entité représentative des collectivités Tougban



Photo n° 20

Réjouissances à Agbétikô, après la cérémonie d'intronisation devant le mausolée du Patriarche

A **Agoué**, la terre des **Tougban**, la cérémonie d'intronisation se fait en deux (02) étapes. La première étape qui est la plus importante se fait à **Tado**, à **Glidji** ou à **Agbétikô**



Photo n° 16

Rite de bénédiction du collier royal
par les Tassinon

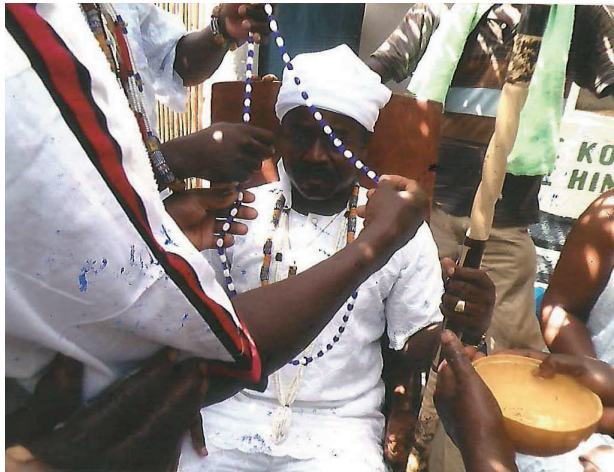


Photo n° 17

Rite de port d'attributs, de perles sacrés



Photo n° 11

Dou Lègba Paulouvi (gardien de tout Agoué)
installé vers 1810 par le fondateur d'Agoué Folly-Awon



Photo n° 12

Vodoun Ahouanninzan



Photo n° 13

Vodoun Hébiosso Sogbo implanté dans le palais royal de Folly-Awon à Agoué



Photo n° 14

Vodoun Sakpata Dassaholou implanté dans le palais royal de Folly-Awon à Agoué

5- Comment se fait la cérémonie d'intronisation dans ce royaume

Le monde évolue, tout change mais la tradition n'a jamais changé. C'est pour dire que le trône de nos ancêtres repose sur une force surnaturelle. Avant d'être intronisé roi (gardien de ce trône) de n'importe quel vrai royaume de l'Afrique, en particulier au Dahomey d'hier, Bénin d'aujourd'hui, le concerné doit suivre et faire un certain nombre de rituels et de parcours traditionnel comme l'exige la coutume des mânes de nos ancêtres.



Photo n° 15

Sortie de la forêt sacrée en 2015 du futur roi d'Agoué aux termes de l'initiation, accueilli par ses Tassinon et les Togbe Augures